

## **Le groupe Sanef annonce la révision annuelle de ses tarifs et la mise en place de nouveaux abonnements pour les utilisateurs réguliers**

---

- Conformément aux contrats de concession, la hausse des tarifs de péage des réseaux Sanef et Sapn intervient au 1<sup>er</sup> février 2019.
  - Conscient des difficultés exprimées par les Français sur le pouvoir d'achat, le groupe Sanef annonce la **mise en place d'un tarif préférentiel** pour les usagers réguliers, grâce à de nouveaux abonnements sur l'ensemble de son réseau.
  - Tout conducteur de véhicule particulier ou de deux-roues, effectuant au moins 10 allers/retours dans le mois sur un même itinéraire, pourra bénéficier d'une **réduction de 30 % des tarifs des péages** sur l'ensemble des trajets.
- 

**Issy les Moulineaux, le 30 janvier 2019**

### **Révision annuelle des tarifs de péage au 1<sup>er</sup> février 2019**

Les tarifs de péage des autoroutes font l'objet d'une révision annuelle selon des modalités fixées contractuellement par l'Etat.

En 2019, la hausse moyenne des tarifs de péage des réseaux Sanef et Sapn se calcule de la manière suivante :

- 70 % de l'inflation de référence (+1,9428 % en 2018, bien supérieure à celle de 2017, qui était de 1,03 %)
- répercussion du gel tarifaire de 2015 imposé par l'Etat
- compensation des investissements supplémentaires, hors-contrats de concession, dans le cadre du Plan d'Investissement Autoroutier

Pour les autoroutes **Sanef**, la hausse est de : 1,36 % + 0,11 % + 0,225 %, soit **1,695 %**.

Pour les autoroutes **Sapn**, la hausse est de : 1,36 % + 0,10 % + 0,218 %, soit **1,678 %**.

Ces hausses demeurent sensiblement inférieures à l'inflation de référence : la hausse moyenne de Sanef représente 87,2 % de l'inflation de référence et celle de SAPN 86,4 %.

### **Dès le 1er février 2019, des abonnements permettront une réduction des péages de 30 % pour les usagers réguliers**

Le groupe Sanef est mobilisé pour répondre à la préoccupation exprimée par les Français concernant leur pouvoir d'achat, en particulier pour les clients devant emprunter ses autoroutes dans leurs déplacements du quotidien.

Le groupe Sanef met donc en place à compter du 1<sup>er</sup> février, **sur l'ensemble de son réseau, un tarif préférentiel pour les usagers réguliers grâce à de nouveaux abonnements.**

Tout conducteur de véhicule particulier ou de deux-roues, effectuant **au moins 10 allers/retours dans le mois sur un même itinéraire**, pourra bénéficier d'une **réduction de 30 % des tarifs** des péages sur l'ensemble des trajets.

Ces nouveaux abonnements seront accessibles dès le 1<sup>er</sup> février, à tous les particuliers usagers réguliers effectuant un itinéraire entre deux points déterminés, et ce sans limitation de distance. Ils seront réservés aux particuliers conducteurs de véhicules légers et de deux-roues.

Exemples d'abonnements proposés par Sanef :

- 10 allers/retours entre Saint-Omer et Nœux-les-Mines (A26) qui coûtaient 74 €/mois en 2018 coûteront désormais 51,80 €, **soit une économie de 22,20 €/mois.**
- 10 allers/retours entre Dormans et Reims (A4) qui coûtaient 42 €/mois en 2018 coûteront désormais 29,40 €, **soit une économie de 12,60 €/mois.**

Exemple d'abonnement proposé par Sapn :

- 15 allers/retours entre Mantes et Vernon (A13) qui coûtaient 81 €/mois en 2018 coûteront désormais 56,70 €, **soit une économie de 24,30 €/mois.**

Le détail de ces nouveaux abonnements et des tarifs de péage des réseaux Sanef et Sapn sera disponible sur le site [www.sanef.com](http://www.sanef.com) à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

Pour les véhicules légers, les tarifs des principaux trajets sur le réseau Sanef évoluent ainsi :

Trajets	au 01/02/2018	au 01/02/2019
A1 Roissy – St Witz	0,80 €	0,80 €
A1 Roissy – Senlis	1,90 €	1,90 €
A1 / A2 Roissy – Hordain	14,10 €	14,40 €
A1 / A29 Fresnes – Amiens	8,90 €	9,10 €
A2 Cambrai – Hordain	1,20 €	1,20 €
A4 Meaux – Reims Thillois	8,70 €	8,90 €
A4 / A26 Reims Taissy – Charmont-sous-Barbuise	9,90 €	10,10 €
A4 Dormans – Reims	2,10 €	2,10 €
A4 Metz – Freyming (St Avoild)	4,50 €	4,60 €
A4 Hochfelden – Strasbourg	1,30 €	1,30 €

Pour les véhicules légers, les tarifs des principaux trajets sur le réseau Sapn évoluent ainsi :

Trajets	au 01/02/2018	au 01/02/2019
A13 Mantes - Vernon	2,70 €	2,70 €
A13 Mantes - Rouen	6,40 €	6,50 €
A13 Mantes - Deauville	11,90 €	12,10 €
A13 Rouen - Bourg-Achard	1,60 €	1,60 €
A13 Rouen - Deauville	5,50 €	5,60 €
A13 Rouen - Caen	9,10 €	9,30 €
A13 / A154 Incarville	2,10 €	2,10 €
A29 Le Havre - Yvetot Est	5,00 €	5,10 €
A29 Le Havre - St Romain	1,10 €	1,10 €
A29 Le Havre - Saint-Saëns	8,20 €	8,40 €

### Le groupe Sanef

Sanef est la filiale française du groupe Abertis, leader mondial de la gestion d'infrastructures autoroutières. Le groupe Sanef exploite 2 063 km d'autoroutes, principalement en Normandie, dans le Nord et l'Est de la France. Le groupe emploie environ 2 500 personnes pour un chiffre d'affaires de 1,688 milliard d'euros en 2017.

Principales filiales : Sapn et Bip&Go.

[www.sanefgroupe.com](http://www.sanefgroupe.com)

---

Contact presse :  
Julie DRAMARD, Responsable de la communication corporate

Tel : 01 41 90 59 23 / 06 69 58 27 38  
Email : [julie.dramard@sanef.com](mailto:julie.dramard@sanef.com)

[sanefgroupe.com/Espace-presse](http://sanefgroupe.com/Espace-presse)

